Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La planification éolienne vaudoise évolue parfaitement en phase avec les objectifs énergétiques fédéraux

La planification éolienne vaudoise se poursuit et évolue. Deux projets de parcs éoliens, à Essertines-sur-Rolles et Bavois, y ont été intégrés tandis que les sites de Cronay et Daillens/Oulens en ont été retirés. Les objectifs du Canton en matière de production éolienne s'inscrivent pleinement dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Cette dernière a par ailleurs récemment publié une nouvelle carte des vents qui confirme le bien-fondé de la planification éolienne vaudoise.

Dans le domaine éolien, l'action du Canton de Vaud s'inscrit pleinement dans le cadre général de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Aux côtés de l'hydraulique, du solaire, de la biomasse et de la géothermie, cet ambitieux programme attribue à l'éolien en Suisse un potentiel de production de 4300 GWh par an d'ici 2050. Le canton de Vaud en serait l'un des principaux contributeurs en raison de son important potentiel de production éolienne, récemment confirmé par une carte des vents publiée par l'Office fédéral de l'énergie.

La planification éolienne vaudoise se poursuit et évolue dans le cadre de la quatrième adaptation du plan directeur cantonal. Les sites de Cronay et de Daillens/Oulens ont été officiellement retirés par respect de la volonté exprimée par les habitants, lors d'un vote consultatif, de ne pas poursuivre le développement de ces projets. En parallèle, deux nouveaux projets de parcs intègrent la planification, à Essertines-sur-Rolle et à Bavois. Le nombre total de parcs inscrits à la planification reste ainsi inchangé à 19, pour un potentiel de production de 1116 GWh. Ce chiffre équivaut à près du quart de la consommation électrique vaudoise ou à la part d'énergie de provenance nucléaire utilisée dans le canton.

Dans le même temps, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a récemment approuvé les plans partiels d'affectation pour les parcs de Sur Grati, Eoljoux et EolJorat Sud. Le parc de Sainte-Croix vient pour sa part de faire l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête comprenant les compléments demandés par la Cour de droit administratif et public, portant sur les questions liées au bruit et l'impact sur la faune

ailée.

Le DTE a aussi lancé depuis l'été 2015 la plateforme éolienne vaudoise. En plus de constituer une opportunité de dialogue et d'échange, cette initiative a permis la réalisation de formations et d'un guide sur le thème des démarches participatives. Ces dernières font l'objet d'un subventionnement et cinq projets de démarche participative ont pu être lancés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juillet 2016

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 35 ; Cornelis Neet, directeur général de l'environnement, 021 316 43 77 ; Fabien Lüthi, service de presse, Office fédéral de l'énergie (OFEN), 058 465 58 94

Présentation_planification_éolienne 04 07 16